



Association des Maires  
de Saône-et-Loire



**COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER**

**ENSEMBLE**

**FAISONS CAUSE COMMUNE**

---

**Baisse des dotations de l'Etat :**

**Journée Nationale d'action du 19 septembre 2015 –  
Rassemblement des élus de Saône-et-Loire**

**Rencontre avec Monsieur Gilbert PAYET, Préfet  
de Saône-et-Loire**

Association des maires de Saône-et-Loire  
Tél : 03 85 38 10 59 / Fax : 03 85 39 18 72

Courriel : [assomaires71@amsl-71.fr](mailto:assomaires71@amsl-71.fr)

Site : [www.amsl-71.fr](http://www.amsl-71.fr)

En Saône-et-Loire, comme au niveau national, les associations d'élus locaux souhaitent alerter et sensibiliser les pouvoirs publics et la population sur les enjeux et les risques que la situation budgétaire des communes et intercommunalités fait peser sur l'investissement et les services publics locaux.

Les communes et communautés de Saône-et-Loire ne contestent pas leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, leurs dotations ont d'ailleurs été gelées depuis 2011. Mais elles observent que le bloc communal va porter 56 % de l'effort alors qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.

Auprès de l'Etat, l'Association des Maires de France a renouvelé son opposition au programme pluriannuel actuel de baisse des dotations de l'Etat et demandé sa réduction et son étalement. Elle s'oppose également à tout nouveau transfert de charges ou de responsabilités et a formulé des propositions financières et fiscales pour soutenir la capacité d'investissement du bloc communal.

Suite à la réunion de son Comité directeur, composé de 100 élus et de tous les présidents d'associations départementales de métropole et d'outre-mer, en date du 04 juin 2015, l'Association des Maires de France a décidé d'engager une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France contre la baisse des dotations.

**L'Association des Maires de Saône-et-Loire, qui regroupe des élus de toute sensibilité, s'inscrit pleinement dans cette action.** Le 17 juillet dernier, il a donc été décidé à l'unanimité d'organiser un grand rassemblement des élus locaux devant la Préfecture de Saône-et-Loire

Parallèlement, les maires et présidents d'intercommunalités ont été encouragés, à rencontrer leurs administrés cet après-midi dans le cadre des Journées du Patrimoine, ou lors d'un rassemblement spécifique en mairie ou en tout autre lieu jugé comme étant pertinent. Il s'agit effectivement de recueillir le soutien de la population en proposant à cette dernière de signer « *L'Appel du 19 septembre pour les communes de France* », sur un cahier prévu à cet effet en mairie ou sur le site [www.change.org](http://www.change.org).

---

I – **Le constat des élus locaux : un contexte budgétaire de plus en plus contraint :**

Baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités : diminution de 3,67 milliards par an, soit, 11 milliards d'euros sur la période 2014-2017, dont 56 % pour le seul bloc communal (communes+EPCI)

1) - **Contribution des collectivités au redressement des finances publiques**

- En 2014 : 840 millions d'euros de diminution des dotations de l'Etat pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- De 2015 à 2017 : nouvelle diminution des dotations, chaque année, de 2,076 milliards d'euros pour les communes et EPCI

En cumulé, sur la période 2014-2015, le manque à gagner pour le bloc communal sera de 15,779 milliards d'euros.

En 2014 en Saône-et-Loire, sur les 31 ensembles intercommunaux, 7 étaient contributeurs nets.

2) - **Contribution de certaines collectivités au Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)**

- En 2014 : contribution de 570 millions d'euros au niveau national
- En 2015 : contribution de 780 millions d'euros au niveau national

A compter de 2016 : 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité soit 1 milliard d'euros.

**A ces contraintes, s'ajoute le poids financier de certaines décisions prises par l'Etat et s'imposant aux Collectivités :**

- Nouvelles normes : mise en accessibilité des bâtiments anciens, sécurité, inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement ...
- Nouvelles politiques publiques : réforme des rythmes scolaires, contrats aidés, réalisation des passeports biométriques dans les communes ...
- Augmentation des dépenses de personnel : augmentation cotisation patronale retraite, revalorisation des traitements des agents de catégorie C, etc ...

**II – Les conséquences de cette situation sur le niveau des services publics locaux et sur l'investissement**

1) - Conséquences sur l'organisation et le niveau des services publics locaux

Les collectivités étudient tous les leviers possibles pour préserver leurs capacités d'action et pour ne pas faire porter l'effort uniquement sur les dépenses d'investissement ou sur la fiscalité. En 2015, 1/3 d'entre elles ont été contraintes d'avoir recours à une hausse de la fiscalité. Elles se sont également concentrées à améliorer l'efficacité de leur action par:

- la maîtrise des effectifs et de la masse salariale
- l'optimisation de l'organisation (mutualisation avec d'autres collectivités)
- la vente de biens immobiliers
- la renégociation de contrats
- la recherche d'économies d'énergie

mais aussi par :

- la réduction des services à la population (subventions aux associations, renoncements à la mise aux normes de certains équipements vieillissants)
- l'augmentation de tarifs des services
- voire la suppression de certains services

## 2) - Conséquences sur l'investissement

L'investissement public local est un puissant élément d'aménagement du territoire : infrastructures de transports, numérique, énergie, eau.

Il renforce la compétitivité des bassins de vie et a un effet de stabilisateur social en maintenant ou en créant des emplois sur chaque bassin de vie.

Les Collectivités locales assurent habituellement 63 % de l'investissement public en France. Mais cet investissement public est menacé par la réduction des dotations de l'Etat :

- En 2014 : baisse de l'investissement public local de 12,4 % (diagnostic Etat / Association des maires de France) Perte sèche de 4,3 milliards d'euros pour le tissu économique local
- D'ici 2017: baisse estimée de 25 % à 30% des investissements publics locaux, ce qui pourrait menacer plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

### **III – Les demandes des associations du bloc communal**

Comme cela a été rappelé récemment dans un communiqué en date du 15 septembre 2015 par l'ensemble des présidents des associations du bloc communal (*François BAROIN, président de l'AMF ; Vanik BERBERIAN, président de l'AMRF ; Caroline CAYEUX, présidente de Villes de France ; Gérard COLLOMB, président de l'ACUF ; Olivier DUSSOPT, président de l'APVF ; Charles-Eric LEMAIGNEN, président de l'AdCF ; Jean-Luc MOUDENC, président de l'AMGVF*), il est souhaité :

- ∞ la révision du calendrier et du volume de la baisse des dotations (d'autant plus qu'une réforme globale de la DGF est envisagée) ;
- ∞ la récupération des frais de gestion des impôts locaux prélevés par l'Etat sur leurs recettes fiscales, soit un montant de 1,1 milliard d'euros
- ∞ le raccourcissement des délais de remboursement du FCTVA, l'élargissement des dépenses éligibles et la simplification des procédures administratives trop longues et complexes ;

∞ Et enfin, un véritable gel des normes et transferts non ou mal compensés, le Conseil National d'Etudes des Normes (CNEN) ayant évalué à 1,4 Md€ le coût supplémentaire des normes nouvelles imposées aux budgets locaux en 2014.

A ce jour, plus de 17 580 collectivités ont délibéré pour soutenir les demandes formulées par l'Association des Maires de France et les autres associations du bloc communal.

Si parmi les 21 mesures pour la ruralité, annoncées à l'issue du comité interministériel du 14 septembre dernier, certaines semblent aller dans le bon sens (*annonce de la création d'un fonds d'investissement, objectif de suppression et d'allègement des normes, etc.*), nous ne disposons pas encore de l'ensemble des éléments pour nous prononcer sur le sujet.